

Longueuil, le 21 juin 2017

**Objet : Demande d'accès verbale n° 2006 19235- Lettre réponse**

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès verbale, reçue le 26 avril dernier, concernant les documents du 1631, rang Bord- de-l'Eau à Sainte-Anne-de-Sabrevois. Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Autorisation du 31 mai 2004 (2 pages);
2. Avis d'infraction du 25 septembre 2007 (2 pages);
3. Lettre d'avertissement du 13 août 2009 (1 page);
4. Lettre d'avertissement du 23 juillet 2010 (1 page);
5. Lettre d'avertissement du 25 août 2009 (1 page);
6. Lettre d'avertissement du 28 septembre 2009 (1 page);
7. Lettre du 2 décembre 2008 (2 pages);
8. Lettre du 9 novembre 2005 (2 pages);
9. Lettre du 30 novembre 2005 (4 pages);
10. Rapport de l'inspection du 8 novembre 2016 (13 pages);
11. Rapport d'analyse de la demande d'autorisation du 26 mai 2014 (1 page)

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

...2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Fabrice Tremblay, répondant régional  
de l'accès aux documents

p. j. (11)

Longueuil, le 31 mai 2004

**AUTORISATION**

*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(L.R.Q., article 32)

Les centres de plein air S. A. Piquette inc  
286, rang de l'Église  
Henryville (Québec) J0J 1E0

N/Réf. : 7330-16-01-0091000  
400147463

Objet : Travaux d'aménagement d'une installation septique pour le camp  
de vacances Ferme Beauvallon à Sainte-Anne-de-Sabrebois

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 26 novembre 2003, reçue le 27 novembre 2003 et complétée le 25 mai 2004, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménager une installation septique comprenant trois fosses septiques équipées de préfiltres, deux stations de pompage et un tertre à sable hors-sol d'une superficie de 180 m<sup>2</sup>.

Les travaux seront réalisés sur le lot 99 ptie du cadastre de la paroisse de Saint-Georges-d'Henryville dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrebois et dans la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu.

**Autorisation**

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 26 novembre 2003 et signée par **Articles 53-54 de la L.A.D.** ing. de **Articles 23-24 de la L.A.D.** présentant la demande d'autorisation et ses documents annexes;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 10 mai 2004 et signée par **Articles 53-54 de la L.A.D.** ing. de **Articles 23-24 de la L.A.D.** présentant des modifications au projet;
- Lettre au ministère de l'Environnement datée du 21 mai 2004 et signée par **Articles 53-54 de la L.A.D.** ing. de **Articles 23-24 de la L.A.D.** concernant des informations additionnelles.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/AD/ad



Lorraine Goyette  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de l'Estrie et de la  
Montérégie

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 25 septembre 2007

**AVIS D'INFRACTION**

Monsieur Serge Piquette  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
N° réseau : 02041447-17-61  
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air  
Beauvallon  
N° de document : 400434591

Objet : Non-conformité au Règlement sur la qualité de l'eau potable

---

Monsieur,

À la suite de la vérification des données concernant votre système de distribution d'eau potable, effectuée le 17 septembre 2007, par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation au Règlement :

1-Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever le nombre d'échantillons requis afin de respecter la fréquence d'échantillonnage pour le contrôle bactériologique de votre système de distribution d'eau potable établie à deux (2) échantillons par mois, avec un intervalle d'au moins sept (7) jours entre les deux échantillons pour le mois d'août 2007;

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 11)

2-Vous n'avez pas prélevé ou fait prélever, à des fins de contrôle de la turbidité de l'eau distribuée, un échantillon pour les mois de juin et août 2007;


Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 21)

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Monsieur Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

MR/jd

  
Madeleine Raymond chef d'équipe  
Secteur municipal

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 13 août 2009

## AVERTISSEMENT

Monsieur Serge Piquette  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon  
N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
No du réseau : 02041447-17-61  
No document : 400625315

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable  
(Q-2, r. 18.1.1)

---

Monsieur,

À la suite de la vérification faite le 21 juillet 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juin 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 23 juillet 2010

### AVERTISSEMENT

Les Centres de Plein-Air Serge A. Piquette inc.  
286, rang Saint-Jean-Baptiste  
Henryville (Québec) J0J 1E0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon  
N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
No du réseau : 02041447-17-61  
No document : 400735351

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable  
(Q-2, r. 18.1.1)

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la vérification faite le 15 juillet 2010 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juin 2010.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec



Longueuil, le 25 août 2009

## AVERTISSEMENT

Monsieur Serge Piquette  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon  
N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
No du réseau : 02041447-17-61  
No document : 400628842

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable  
(Q-2, r. 18.1.1)

---

Monsieur,

À la suite de la vérification faite le 18 août 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois de juillet 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 28 septembre 2009

### AVERTISSEMENT

Les Centres de Plein-Air Serge A. Piquette inc.  
286, rang Saint-Jean-Baptiste  
Henryville (Québec) J0J 1E0

Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon  
N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
No du réseau : 02041447-17-61  
No document : 400639771

Objet : Non-respect d'une exigence d'échantillonnage au Règlement sur la qualité de l'eau potable  
(Q-2, r. 18.1.1)

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la vérification faite le 15 septembre 2009 par le système de suivi des résultats d'analyse de l'eau potable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il a été constaté qu'au moins une des exigences d'échantillonnage prescrites aux articles 6 (2e alinéa), 11, 12, 21 et 23 du Règlement sur la qualité de l'eau potable n'a pas été respectée au cours du mois d'août 2009.

Nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires pour vous conformer à ces exigences réglementaires (fréquences d'échantillonnage et prises de données). À défaut de vous conformer, le Ministère se réserve le droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de ces infractions. Nous vous rappelons, qu'en cas de contravention à l'une des dispositions du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le propriétaire ou l'exploitant d'un système de distribution est passible d'une amende.

Cependant, considérant que le présent avertissement a été généré automatiquement à la suite du contrôle de vos résultats d'analyse inscrits par votre laboratoire dans le système informatisé du Ministère, il est possible que vous ayez effectué les prélèvements conformément au règlement. Dans ce cas, nous vous demandons de nous transmettre par télécopieur tous vos certificats d'analyse pour la période concernée et vous invitons à communiquer avec votre laboratoire pour les aviser de la situation afin qu'il la corrige.

Pour toute information supplémentaire ou pour transmettre vos résultats d'analyse par télécopieur, vous pouvez communiquer avec le responsable de votre dossier au bureau régional du Centre de contrôle environnemental du Québec situé dans votre région. Nous vous invitons aussi à visiter notre site Internet <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/index.htm>.

Le Centre de contrôle environnemental du Québec

201, place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : 450 928-7607  
Télécopieur : 450 928-7625  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>  
Courriel : [eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca](mailto:eaupotable.dr16@mddep.gouv.qc.ca)

Longueuil, le 2 décembre 2008

Monsieur Serge Piquette  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

Nom du lieu : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon  
N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
N° de document : 400538337

Objet : Dépassement de la norme de baryum

Monsieur,

À la suite du contrôle effectué le 11 novembre 2008 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté que l'analyse de l'eau, destinée à la consommation humaine, prélevée le 15 août 2006 sur votre installation de distribution a démontré qu'elle ne respecte pas les normes de qualité de l'eau potable.

En effet, l'eau distribuée avait une concentration de 1.8 mg/l de baryum, ce qui ne respecte pas la concentration maximale établie à 1.0 mg/l.

- *Règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.18.1.1)*  
: article 3

Dès que vous avez été informé que l'eau mise à la disposition des utilisateurs ne respectait pas l'une des normes de qualité définies à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, vous avez omis d'aviser le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le directeur de la Santé publique des mesures prises pour remédier à la situation.

Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1 (article 36)

...2

Nous vous demandons donc de vous adresser à la direction de la santé publique afin de connaître les mesures de mitigation, le cas échéant, devant être utilisées (par les usagés de votre réseau) tant et si longtemps que le problème ne sera pas réglé.

En terminant, vous devez respecter les fréquences d'échantillonnages du règlement lors de vos périodes d'activités, nous vous communiquerons un avis à cet effet.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Jonathan Davies au 450 928-7607, poste 325.

Veillez recevoir, Monsieur, nos plus sincères salutations.

MR/JD/jd

  
Jonathan Davies, technicien  
Secteur municipal

c.c. Direction de la santé publique  
Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

Longueuil, le 9 novembre 2005

Beauvallon La Ferme  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
N° réseau : 020414471761  
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Beauvallon la Ferme  
N° de document : 400275859

Objet : Déclaration du responsable d'une installation de distribution

Mesdames,  
Messieurs,

Le 15 juin 2005, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs vous informait de l'entrée en vigueur de modifications au Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP). Entre autres modifications, l'article 10.1 du RQEP impose désormais à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable alimentant plus de 20 personnes de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement, et ce, avant le 1er décembre 2005 (article 53.1).

À cet effet, nous vous transmettons par la présente votre " Déclaration du responsable d'une installation de distribution " sur laquelle figurent les renseignements dont le Ministère dispose. Nous vous saurions gré de vérifier l'exactitude de ceux-ci et de les corriger et les compléter au besoin (en lettres moulées).

Cette déclaration doit, avec ou sans correction, être signée et retournée avant le 1er décembre 2005 à l'adresse suivante :

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de L'Estrie et de la Montérégie (Eau potable)  
201, place Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec monsieur Gaétan Talbot, au (450) 928-7607, poste 244.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Gaétan Talbot

GT/gt

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 30 novembre 2005

Beuvallon La Ferme  
1631, rang Bord de l'Eau  
Ste-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 2G0

N/Réf. : 7323-16-01-0031200  
N° réseau : 02041447-17-61  
Nom du réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beuvallon  
N° de document : 400283088

Objet : Assujettissement au Règlement sur la qualité de l'eau potable

---

Mesdames, Messieurs,

En vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable, Q-2, r.18.1.1, nous désirons vous aviser que le système de distribution d'eau potable que vous exploitez est assujéti à un contrôle de qualité, de même qu'à une formation appropriée pour les opérateurs de tels systèmes.

Vous trouverez ci-après, l'information dont vous aurez besoin pour respecter les obligations réglementaires, sur les paramètres et les fréquences, qui s'appliquent à votre système. La fréquence à respecter pour chacun des types de contrôles que vous devez réaliser vous est indiquée dans les lignes qui suivent. À ces fréquences s'ajoutent quelques particularités qui vous sont décrites ci-dessous.

201, Place Charles-Le Moyne, 2e étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625  
Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>  
Courriel: [gaetan.talbot@mddep.gouv.qc.ca](mailto:gaetan.talbot@mddep.gouv.qc.ca)

### **Contrôle bactériologique de l'eau distribuée :**

- **Votre fréquence d'échantillonnage est bimensuelle (2 fois par mois avec un minimum de 7 jours entre les prélèvements).** Les bactéries coliformes totales et les bactéries coliformes fécales ou *Escherichia coli* doivent être analysées sur chaque échantillon. La moitié des échantillons devront être prélevés aux extrémités du réseau.

### **Contrôle physico-chimique inorganique :**

- **Votre fréquence d'échantillonnage est annuelle (1 fois par année).** Les échantillons devront être prélevés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. Les paramètres à analyser concernent les substances inorganiques suivantes :

Antimoine	Cyanures (CN)
Arsenic (As)	Fluorures (F)
Baryum (Ba)	Nitrites + Nitrates (exprimés en N)
Bore (B)	Mercure (Hg)
Cadmium (Cd)	Plomb (Pb)
Chrome total (Cr)	Sélénium (Se)
Cuivre (Cu)	Uranium (U)

### **Contrôle physico-chimique turbidité :**

- **Votre fréquence d'échantillonnage est mensuelle (1 fois par mois).** Les échantillons devront être prélevés au centre du réseau.

### **Contrôle physico-chimique nitrates/nitrites :**

- **Votre fréquence d'échantillonnage est trimestrielle (4 fois par année).** Les échantillons devront être prélevés au centre du réseau pour chacun des trimestres commençant respectivement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre avec un intervalle minimal de deux mois entre les prélèvements.

Veillez prendre note que les analyses devront être effectuées dans un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Une liste de ces laboratoires est annexée à cet envoi.

De plus, l'article 10.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable impose désormais à tout responsable d'un système de distribution d'eau potable, alimentant plus de 20 personnes, de transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une déclaration contenant les renseignements figurant à l'annexe 3 du règlement.



À cet effet, nous vous transmettons votre « Déclaration du responsable d'une installation de distribution » sur laquelle figurent les renseignements dont le Ministère dispose. Nous vous saurions grés de vérifier l'exactitude de ceux-ci, de les corriger et les compléter au besoin (en lettres moulées). Cette déclaration doit, avec ou sans correction, être signée et retournée à l'adresse suivante :

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie  
201, place Charles Le-Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5

Pour vous permettre de prendre connaissance du Règlement et des responsabilités qui vous incombent, nous vous invitons à consulter la version complète du Règlement sur la qualité de l'eau potable sur le site Internet du ministère au : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Gaétan Talbot au (450) 928-7607, poste 244.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gt/gt



Gaétan Talbot, Technicien,  
Service municipal

- p. j. - Tableau synthèse des contrôles de qualité obligatoire.  
- Liste des laboratoires accrédités.

# Synthèse des contrôles de qualité obligatoire

Nom de réseau : Système de distribution d'eau potable Centre de plein-air Beauvallon

Numéro de réseau : 020414471761 Réseau non chloré

Nombre de prélèvements pour retrouver la conformité bactériologique

Sur réseau : 2 À l'approvisionnement : 0

Type d'exploitant	Municipal privé ou régie	Municipal privé ou régie	Municipal privé ou régie	Municipal, Institution ou Entreprise	Municipal, Institution ou Entreprise
Type de clientèle	Autres	Autres	Autres	Touristique ou institution	Touristique ou institution
Population totale	21 à 1000	1001 à 8999	9000 et +	21 à 1000	1001 et +
Bactériologique <sup>1</sup>	2 / mois	8 / mois et +	9 / mois et +	2 / mois	8 / mois et +
Bactériologique eau brute <sup>2</sup>	1 / mois	1 / mois	1 / mois	1 / mois	1 / mois
Chlore résiduel libre <sup>3</sup>	2 / mois	8 / mois et +	9 / mois et +	2 / mois	8 / mois et +
Substances inorganiques <sup>4</sup>	1 / an centre réseau	1 / an centre réseau	1 / an centre réseau	1 / an centre réseau	1 / an centre réseau
Turbidité	1 / mois centre réseau	1 / mois centre réseau	1 / mois centre réseau	1 / mois centre réseau	1 / mois centre réseau
Nitrites + Nitrates et pH <sup>5</sup>	4 / an centre réseau	4 / an centre réseau	4 / an centre réseau	4 / an centre réseau	4 / an centre réseau
Bromates (si traitement à l'ozone)	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01
Chloramines (si traitement aux chloramines)	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01	1 / an entre 07/01 et 10/01
Substances organiques <sup>6</sup>	n/a	4 / an > 5000	4 / an > 5000	n/a	4 / an > 5000
Trihalométhanes	4 / an extrémité réseau	4 / an extrémité réseau	4 / an extrémité réseau	1 / an (été) extrémité réseau	1 / an (été) extrémité réseau
Analyseur en continu à la sortie du traitement	21 à 500 Non >501 Oui	Oui	Oui	Non	Non

<sup>1</sup> Comprend coliformes fécaux (*Escherichia coli*) et coliformes totaux.

<sup>2</sup> Comprend *Escherichia coli* pour les eaux brutes captées ou stockées qui alimentent l'installation de traitement.

<sup>3</sup> Le chlore résiduel libre est mesuré sur place en même temps que les prélèvements bactériologiques.

<sup>4</sup> Comprend antimoine, arsenic, baryum, bore, cadmium, chrome total, cuivre, cyanures, fluorures, mercure, plomb, sélénium, uranium.

<sup>5</sup> Le pH est mesuré sur place en même temps que les nitrites + nitrates pour les réseaux alimentés par des eaux de surface ou des eaux souterraines sous influence des eaux de surface.

<sup>6</sup> Les 41 substances de l'annexe 2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

1 Identification

Date de l'inspection : 2016-11-08    Heure d'arrivée : 13 h 44    Heure de départ : 14 h 21  
Inspecteur : Audrey Sicard Lajeunesse    Accompagné de :

N° intervention : 301010073    Type d'intervention : Inspection  
N° gestion documentaire : 7330-16-01-0091000    N° du rapport d'inspection : 401532728  
N° demande : 200446978    Type de demande : Plainte à caractère environnemental  
But de l'inspection : Ste-Anne-de-Sabrevois, Domaine Pourki au, 1631 bord de l'eau gestion des eaux usées

Lieu inspecté

Nom du lieu : Domaine Pourki  
Nom usuel du lieu : Beauvallon  
N° du lieu : X2028563    Type de lieu : hébergement et restauration  
Localisation du lieu inspecté :  
Adresse du lieu : 1631, rang Bord de l'Eau  
Sainte-Anne-de-Sabrevois (Québec) J0J 1E0  
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,191445720000;-73,245031262000

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Multi-Mobile (1997) inc.		1, avenue d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S 1H5	Y2115009

Conditions météo

14°C ensoleillé

Personnes rencontrées  SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
<b>Articles 53-54 de la L.A.D.</b>		

Mode d'identification

But expliqué :  oui     non     s. o.  
Mode d'identification :  verbale     preuve de statut  
But expliqué à l'identification faite auprès de :

Plainte  SO

Plaignant rencontré :  oui     non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 15    Nombre de photos annexées au rapport : 14

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Audrey Sicard-Lajeunesse avec un appareil photo de téléphone cellulaire de marque Iphone. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\sicau01\7330-16-01-0091000\2016-11-08

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées  SO

Autres pièces annexées au rapport  SO

	Page	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input checked="" type="checkbox"/> Plan	5/6	Domaine Pourki plan
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	6/6	Extrait de l'atlas Sago
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif) SO

## 3 Description de l'inspection

Je me rends au 1631, rang Bord-de-l'eau à Sainte-Anne-de-Sabrevois sur le lot 4 564 790 du cadastre du Québec.

Le Domaine Pourki est fermé lors de mon inspection. Je cogne à la porte d'un bâtiment identifié comme étant le bureau. Je n'ai pas de réponse. Je procède à l'inspection des lieux.

Une employée vient me rejoindre. Je lui mentionne le but de mon inspection. Elle me mentionne qu'elle ne connaît pas d'information concernant le système de traitement d'eaux usées. Je lui demande à qui je dois m'adresser. L'employée me mentionne que le propriétaire est M. Jean-Guy Brochu et que je peux le rejoindre au 514 318-8147. L'employée me confirme que le site est fermé et qu'elle travaille pour une autre compagnie de M. Brochu qui entrepose des décorations de Noël dans les hangars à l'entrée du site.

### Inspection

- Je constate 11 chalets.
  - Près des chalets je retrouve 3 fosses septiques ainsi qu'un poste de pompage.
- Je constate 1 bâtiment identifié comme salle communautaire.
  - Derrière la salle communautaire je constate un couvercle de béton (poste de pompage ou fosse?).
- Je constate 2 véhicules récréatifs installés près de la salle communautaire.
- Je constate 2 bâtiments avec identification réservé au personnel, dont un identifié bureau (1 étage) et un bâtiment à 2 étages.
  - Derrière le bâtiment à 2 étages je constate une conduite de pvc noir qui sort du bâtiment. Il n'y a pas d'écoulement puisque le site est fermé.
- Je constate un filtre à sable hors sol sur la portion du terrain entre les chalets et le rang Bord de l'eau.
- Je constate des hangars d'entreposage de décoration de Noël à l'entrée du site.
- Derrière le chalet 4 je constate un abri. Selon les plans de l'autorisation un puits artésiens se situe à cet endroit.

## 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis) SO

- Une autorisation pour la construction d'un système de traitement des eaux usées a été délivrée par le ministère le 31 mai 2004.
- Les composantes du système de traitement des eaux usées identifié dans l'autorisation ont été installées sensiblement selon les plans déposés. La localisation de 2 fosses a été modifiée légèrement.
- Le système de distribution d'eau potable a un statut à l'étude dans le système SEP.

## 5 Conclusion


- Le Domaine Pourki n'est pas en opération lors de l'inspection.
- Aucun rejet ou trace de rejet d'eaux usées n'ont été constaté.
- Une conduite noire en PVC qui se dirige vers le cours d'eau Campbell a été constatée derrière un bâtiment.
- Un système de traitement des eaux usées a été autorisé le 31 mai 2004. Les composantes de traitement identifié à l'autorisation sont présentes sur le lot.

## Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

## 6 Recommandations

Ainsi, je recommande de contacter le propriétaire concernant le bâtiment avec une conduite dirigé vers le cours d'eau. Effectuer une mise sous contrôle pour le système de distribution d'eau potable et informer le propriétaire des exigences du RQEP.

Rédigé par : Audrey Sicard Lajeunesse

Signature : 

Date de signature : 2016-11-30

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jonathan Davies

Fonction : Chef d'équipe

Signature : *Jonathan Davies*

Date : 2016-12-01

Commentaires :



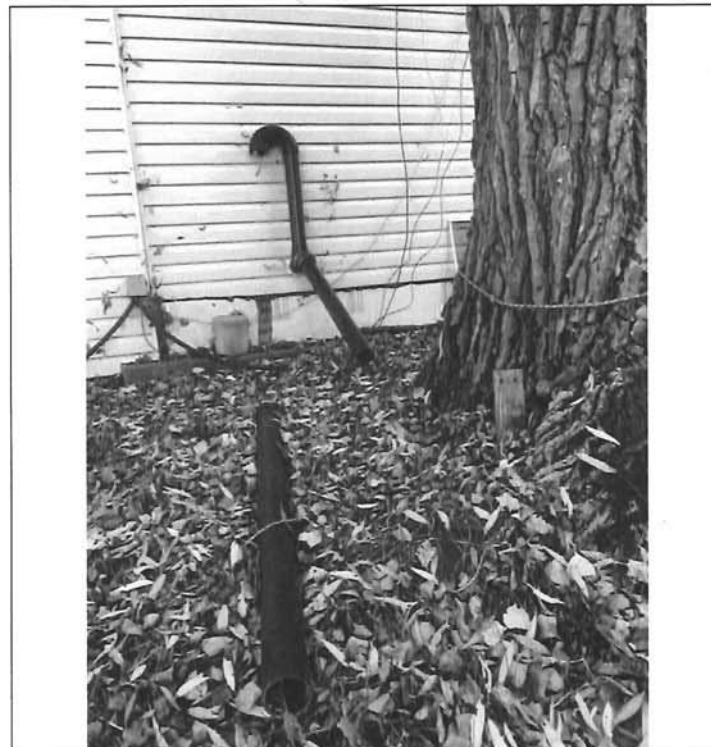
IMG\_0426.JPG  
Couvercle de béton



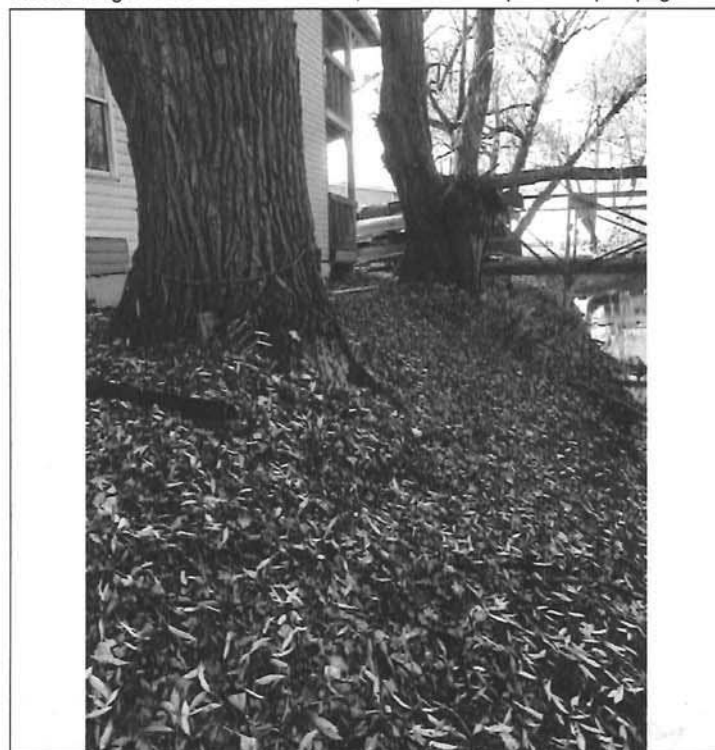
IMG\_0428.JPG  
Flèche bleu: fosse face au chalet 7, flèche verte: en face du chalet 5



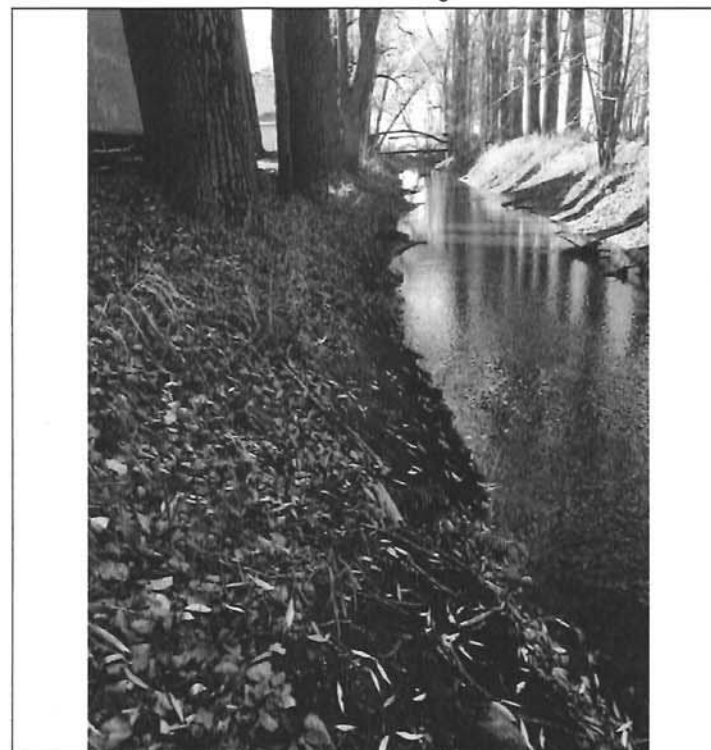
IMG\_0429.JPG  
Flèche rouge: fosse face au chalet 2, flèche mauve: poste de pompage



IMG\_0430.JPG  
Conduite de PVC raccordé au bâtiment 2 étage



IMG\_0431.JPG  
Sortie de la conduite en rive du cours d'eau Campbell



IMG\_0433.JPG  
Drain noir constaté au cours d'eau près des hangars



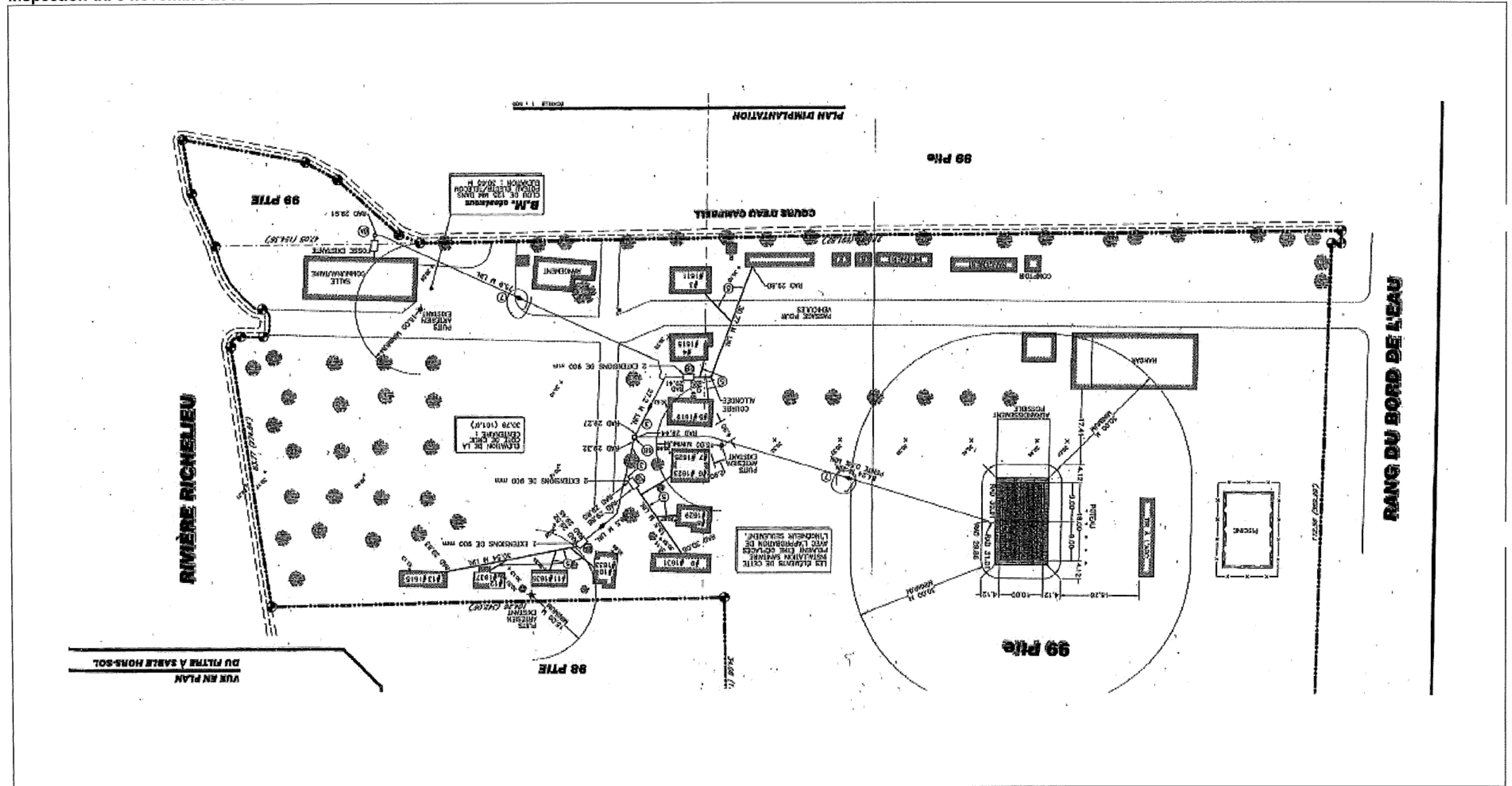
*Panorama traitement.jpg*

Emplacement du filtre à sable hors sol rectangle rouge, flèche bleu évent



*Panorama.jpg*

Vue générale du site



Domaine Pourki plan.JPG  
Plan de l'autorisation du 31 mai 2004



Légende

Information

Nombre d'éléments : 1

240576975800000000 « Matricule »

Propriétaires «Nom propriétaire»  
MULTI-MOBILE (1997) INC.

Lotissement «Numéro de lot»  
4564775  
4564790

Champ	Valeur
Année du rôle	2015
Identifiant provinc	56060240576975800000000
Code géographique	56060
Nom de la municip	Sainte-Anne-de-Sabrevois
Code de l'arrondis	
Matricule	240576975800000000
Numéro civique inf	1631
Suffixe no inférieu	Null
Numéro civique su	Null
Suffixe no supériei	Null
Numéro d'appartei	Null
Générique de la vo	Rang
Lien	du
Nom de la voie pul	Bord-de-l'eau
Orientation de dire	Null
Utilisation prédom	Centre récréatif en général
Mesure linéaire en	119,52
Superficie totale (i	40969,2
Superficie totale d	35969,2
Superficie zonée a	35969,2
Nombre d'étages	1
Année de construc	Null
Type de bâtiment	Détaché
Nombre de logeme	7



Données descriptives - Sélection - Lieux d'intervention

Numéro du lieu	Latitude	Longitude	Superficie (m²)	Nom du lieu	Nom usuel	Description	Type de
X2028563	45,19144572	-73,245031262		Domaine Pourki	Beauvallon	Camp de vacances de la ferme estivale Beauvallon	héberger



Y2115009



Rechercher une entreprise au registre

État de renseignements d'une personne morale au registre des entreprises

Renseignements en date du 2016-11-09 15:11:33

État des informations

Identification de l'entreprise

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	1146430922
Nom	MULTI-MOBILE (1997) INC.

Adresse du domicile

Adresse	1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada
---------	---

Adresse du domicile élu

Nom de famille	Brochu
Prénom	Jean-Guy

Adresse	1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada
---------	---

Immatriculation

Date d'immatriculation	1997-01-10
Statut	Immatriculée
Date de mise à jour du statut	1997-01-10
Date de fin de l'existence	Aucune date de fin d'existence n'est déclarée au registre.

Forme juridique

Forme juridique	Société par actions ou compagnie
Date de la constitution	1997-01-08 Constitution

Régime constitutif	QUÉBEC : Loi sur les compagnies partie 1A, RLRQ, C. C-38
Régime courant	QUÉBEC : Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, C. S-31.1)

**Dates des mises à jour**

Date de mise à jour de l'état de renseignements	2014-05-07
Date de la dernière déclaration de mise à jour annuelle	2016-10-31 2016
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2016	2016-12-01
Date de fin de la période de production de la déclaration de mise à jour annuelle de 2015	2015-12-01

**Faillite**

L'entreprise n'est pas en faillite.

**Fusion et scission**

Aucune fusion ou scission n'a été déclarée.

**Continuation et autre transformation**

Aucune continuation ou autre transformation n'a été déclarée.

**Liquidation ou dissolution**

Aucune intention de liquidation ou de dissolution n'a été déclarée.

**Activités économiques et nombre de salariés**

**1<sup>er</sup> secteur d'activité**

Code d'activité économique (CAE)	4299
Activité	Autres travaux spécialisés
Précisions (facultatives)	LAVAGE SOUS PRESSION

**2<sup>e</sup> secteur d'activité**

Aucun renseignement n'a été déclaré.

**Nombre de salariés**

Nombre de salariés au Québec  
De 1 à 5

**Convention unanime, actionnaires, administrateurs, dirigeants et fondé de pouvoir**

**Actionnaires**

**Premier actionnaire**

Le premier actionnaire est majoritaire.

Nom	BROCHU, JEAN-GUY
Adresse	1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada

**Convention unanime des actionnaires**

Il n'existe pas de convention unanime des actionnaires.

**Liste des administrateurs**

Nom	BROCHU, JEAN-GUY
Date du début de la charge	
Date de fin de la charge	
Fonctions actuelles	Président
Adresse	1 av. d'Artois Saint-Lambert (Québec) J4S1H5 Canada

**Dirigeants non membres du conseil d'administration**

Aucun dirigeant non membre du conseil d'administration n'a été déclaré.

**Fondé de pouvoir**

Aucun fondé de pouvoir n'a été déclaré.

**Administrateurs du bien d'autrui**

Aucun administrateur du bien d'autrui n'a été déclaré.

**Établissements**

Numéro et nom de l'établissement	Adresse	Activités économiques (CAE)
0001 - O fil de l'O.com (Établissement principal)	1631 RANG Bord de l'Eau Sainte-Anne-de-Sabrevois Québec J0J2G0 Canada	Camps de vacances (9149)

**Documents en traitement**

Aucun document n'est actuellement traité par le Registraire des entreprises.

**Index des documents**

**Documents conservés**

Type de document	Date de dépôt au registre
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2016	2016-11-02
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2015	2015-09-29
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2014	2014-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2014-05-07
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2013	2013-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2013-03-28
DÉCLARATION DE MISE À JOUR ANNUELLE 2012	2012-11-26
Déclaration de mise à jour courante	2012-06-27
Déclaration annuelle 2011	2011-11-25
État et déclaration de renseignements 2010	2010-11-27
État et déclaration de renseignements 2009	2009-12-12
État et déclaration de renseignements 2008	2008-11-27
État et déclaration de renseignements 2007	2007-12-13
État et déclaration de renseignements 2006	2007-03-07
Déclaration annuelle 2005	2005-12-23
Déclaration annuelle 2004	2004-11-03
Déclaration annuelle 2003	2003-09-24
Déclaration annuelle 2002	2002-10-08
Déclaration annuelle 2001	2002-01-28
Déclaration annuelle 2000	2001-01-03
Déclaration annuelle 1999	2000-01-12
Déclaration annuelle 1998	1999-05-25
Avis de défaut	1999-05-22
Déclaration annuelle 1997	1998-01-16
Déclaration initiale	1997-02-24
Certificat de constitution	1997-01-10

**Index des noms**

Date de mise à jour de l'index des noms	2013-03-28
---	------------

**Nom**

Nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
MULTI-MOBILE (1997) INC.		1997-01-08		En vigueur

**Autres noms utilisés au Québec**

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
Domaine Pourki		2013-03-28		En vigueur
Ferme Pourki		2013-03-28		En vigueur
		2012-06-27		

Autre nom	Versions du nom dans une autre langue	Date de déclaration du nom	Date de déclaration du retrait du nom	Situation
O fil de l'O.com				En vigueur

© Revenu Québec, 2015

## RAPPORT D'ANALYSE

Requérant : Les centres de plein air S.A. Piquette inc.  
286, rang de l'église  
Henryville (Qué.) J0J 1E0

Date : le 26 mai 2004

Objet : Aménager une installation septique pour le camp de vacances Ferme Beauvallon

N/Réf. : 7330-16-01-0091000  
300122578

### Description du projet :

Aménager une installation septique comprenant une fosse septique Articles 23-24 de la L.A.D. et deux fosses septiques Articles 23-24 de la L.A.D. de Articles 23-24 de la L.A.D. de capacité respective de 3,4 m<sup>3</sup> et de 3,8 m<sup>3</sup>, équipées chacune de préfiltres Articles 23-24 de la L.A.D. d'une capacité de Articles 23-24 de la L.A.D. L/filtre/jour, de deux stations de pompage préfabriquées et d'un terre à sable hors-sol ayant une superficie de 180 m<sup>2</sup> et les dimensions suivantes : 24,24 m de longueur par 18,24 m de largeur.

L'installation desservira les dortoirs, le bureau des moniteurs et la salle communautaire du camp de vacances pour un total de 115 personnes. Les données de conception sont les suivantes : débit=4,6 m<sup>3</sup>/d, DBO<sub>5</sub>=1,38 kg/d, MES=3,58 kg/d, P<sub>tot</sub>=0,12 kg/d.

Le suivi prévu sera conforme à l'annexe 4 du *Guide de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique*. (suivi standard des installations septiques à infiltration dans le sol avec un débit inférieur à 20 m<sup>3</sup>/d)

### Impacts sur l'environnement :

Les impacts sur l'environnement sont minimisés par les installations de traitement des eaux usées qui sont conçues selon le *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*- MENV- février 2001 et qui devraient être exploitées selon le manuel d'exploitation (engagement écrit du propriétaire).

### Implications pour le contrôle :

Faire une inspection pour vérifier si les principaux équipements ont été installés. Vérifier si le suivi est réalisé.

### Implications pour l'hydrique :

Sans objet

### Implications pour le Service industriel :

Sans objet

### Autres informations :

### Recommandations :

Délivrance de l'autorisation.

  
Annick Décrion, ing.